

Le Monde, 25 avril 2024 (date de mise en ligne sur Le Monde numérique)

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/04/25/ecoles-nicole-belloubet-demet-alain-policar-du-conseil-des-sages-de-la-laicite-apres-ses-propos-sur-le-voile\\_6229880\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/04/25/ecoles-nicole-belloubet-demet-alain-policar-du-conseil-des-sages-de-la-laicite-apres-ses-propos-sur-le-voile_6229880_3224.html)

## **Ecoles : Nicole Belloubet démet Alain Policar du Conseil des sages de la laïcité à la suite de ses propos sur le voile**

***Le sociologue, qui avait été nommé membre de cette instance de l'éducation nationale par Pap Ndiaye, s'est exprimé, au début d'avril, dans la presse, au sujet de la loi de 2004 sur la laïcité à l'école. Il a déclaré, entre autres, que le port du voile n'était « pas le plus souvent un signe de prosélytisme ».***

Sa nomination au sein du Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République (CSL) par Pap Ndiaye avait fait polémique ; son départ le fait tout autant. La ministre de l'éducation nationale, Nicole Belloubet, a démis de ses fonctions le sociologue Alain Policar, qui avait rejoint en 2022 l'instance créée par Jean-Michel Blanquer dans le but de faire vivre les valeurs de la République à l'école.

Il était connu pour des positions moins fermes sur la laïcité que les autres membres. Confirmant une information de *L'Opinion*, l'entourage de M<sup>me</sup> Belloubet a expliqué au *Monde*, jeudi 25 avril, que le départ d'Alain Policar avait été annoncé par la ministre dans un discours devant le conseil, le 22 avril, et qu'il serait effectif « au 1<sup>er</sup> juillet ».

Les dissensions se sont cristallisées autour d'une interview accordée par Alain Policar à Radio France internationale (RFI), au début d'avril. Dans ce texte, le chercheur associé au Centre de recherches politiques de Sciences Po affirmait que [la loi de 2004 sur le port ostensible de signes religieux à l'école](#) est considérée, « à tort ou à raison », comme « discriminatoire à l'égard des musulmans ». « A mes yeux, le voile n'est pas le plus souvent un signe de prosélytisme – les enquêtes sociologiques montrent qu'il s'agit même souvent d'un vecteur d'émancipation pour les jeunes filles par rapport à leur milieu – et le port du voile devrait donc être analysé chaque fois au cas par cas. Or, la loi ne permet pas cette analyse fine », disait le sociologue.

Ces propos ont déclenché l'envoi d'une missive de Dominique Schnapper, présidente du CSL, à Alain Policar, dont copie a été adressée au cabinet de Nicole Belloubet. Dans ce courrier que *Le Monde* a pu consulter, M<sup>me</sup> Schnapper regrette que le sociologue ait été présenté sur le site de RFI comme membre de l'instance, dont il évoque par ailleurs les travaux dans le corps de l'interview.

## Remettre en cause une loi de la République

Elle lui reproche d'avoir pris position en faveur d'une application au cas par cas du texte sur les signes religieux, ce qui revient à remettre en cause une loi de la République – une démarche qui « *engage la responsabilité [du CSL] et celle de la ministre* », dans la mesure où M. Policar siège « *dans une instance rattachée à l'éducation nationale et destinée à aider ses décisions* ».

« *Je suis entré dans cette instance avec l'assurance qu'on pourrait avoir des débats, mais son rôle est en réalité la pure explicitation de la loi, et tout manquement au respect de la loi n'est pas admis* », réagit auprès du *Monde* le sociologue, qui rapporte s'être étonné, à l'approche de l'anniversaire de la loi de 2004 à la mi-mars, qu'il ne soit pas possible de dire au sein du CSL que « *cette loi est souvent mal comprise, et qu'il importe de comprendre pourquoi elle est perçue comme discriminatoire, surtout par les musulmans* ».

Alain Policar regrette également des maladresses de formulation, sur le site de RFI, qui ont provoqué un tollé contre lui dans les rangs des défenseurs d'une laïcité stricte, certains réclamant son départ du CSL en des termes qu'il juge « *insultants* ». Il a toutefois reçu le soutien d'intellectuels, comme le [sociologue Michel Wieviorka](#), qui a adressé une lettre à la ministre où il regrette des appels à la démission qui « *visent à faire du conseil un espace homogène idéologiquement, et non un espace d'échange* ».

### « Equilibre un peu bouleversé »

Dans son discours devant le Conseil des sages, lundi, où elle annonçait que M. Policar quitterait ses fonctions au 1<sup>er</sup> juillet, M<sup>me</sup> Belloubet a assuré qu'« *une expression tendant à amoindrir la loi de 2004 en tant que membre du CSL, mais à l'extérieur de celui-ci, n'est pas compatible avec cette qualité de membre* ». « *Pap Ndiaye a voulu nommer de nouvelles personnes au sein du Conseil des sages et l'équilibre que nous avons établi s'en est trouvé un peu bouleversé* », réagit Alain Seksig, le secrétaire général de l'instance.

Ce dernier estime que les travaux avec les nouveaux membres se passaient néanmoins plutôt bien, même si « *M. Policar intervenait peu et paraissait éloigné des préoccupations de terrain* ». « *Au lieu de nous accoler l'étiquette d'idéologues, il faut juger le conseil sur ce qu'il écrit et ce qu'il fait. Une diversité de points de vue s'y est toujours exprimée. Nous rappelons et explicitons ce que disent le droit et la loi* », ajoute M. Seksig, en réponse aux critiques.

Le Conseil des sages de la laïcité vient de publier deux brochures sur la loi de 2004 à l'occasion de ses 20 ans, et sur l'application du principe de laïcité dans le premier degré. Il travaille en ce moment à la conception d'outils numériques pour aider à la formation des personnels, contractuels notamment, et sur une réactualisation du vade-mecum sur le racisme et l'antisémitisme avec la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

[Violaine Morin](#) et [Sylvie Lecherbonnier](#)

